

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Navigation : un navire coule dans la baie du port môle de Libreville

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

La baie du port môle de Libreville a été le théâtre d'un accident de navigation, hier, jeudi 16 février 2023. L'incident a été confirmé par la Marine marchande, via un communiqué parvenu à la rédaction de L'Union. En effet, selon cette note signée du directeur général Fidèle Angoue Mba, le navire référence M/V ANTONIETA, battant pavillon camerounais, a coulé dans la baie du port môle de Libreville. Et les coordonnées géographiques de sa position sont les suivantes : latitude 0 degré 24'03, longitude 09 degrés 25'04.

Aussi, par le truchement de cette importante communication, la Marine marchande tient-elle à attirer l'attention de l'ensemble des navigateurs - de la part desquels

elle requiert d'ailleurs l'extrême vigilance -, relativement au danger que représente la présence de certains éléments de la cargaison actuellement en train de flotter sur le plan d'eau. Le chalutier affecté au transporteur de marchandise en provenance, laisse-t-on entendre, de Douala (Cameroun) aurait coulé, selon une source maritime, pour cause plausible de vétusté. Il aurait perdu la motrice de ses machines, ne pouvant aller ni de l'avant ni faire machine arrière. De surcroît, il était surchargé, assure la même source. Les eaux gabonaises semblent quelque peu difficiles de navigation ces derniers temps pour certains opérateurs. Pour rappel, en novembre 2022, le Cassanga, un navire de la flotte de la Compagnie nationale de navigation intérieure et internationale (CNNII), coulait au port môle de Port-Gentil, avec 600 tonnes de ciment.



Photo: DR

Le clin d'œil de Lybek



Lambaréné : une élève retrouvée pendue à Isaac

PN
Lambaréné/Gabon

Les habitants du quartier Isaac, dans le 2e arrondissement de Lambaréné, sont sous le choc depuis le 15 février 2023. Et pour cause. Une adolescente, Dorcas Ogandaga Bihounda, élève en classe de seconde au lycée Mgr Jean-Baptiste-Adiwa, a été retrouvée morte, pendue à une corde.

Les faits se sont produits au lieu-dit l'ex-Padouk. Autour de 15 h 20, alors que les habitants d'Isaac ont, pour la plupart regagné leurs domiciles, le corps sans vie d'une jeune fille est découvert, pendu à une corde attachée à un goyavier. Aussitôt arrivés sur place, les habitants du périmètre immédiat du lieu du drame remarquent

qu'il s'agit de celui de la petite Dorcas Ogandaga Bihounda. Informé de cette découverte macabre, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné s'est immédiatement rendu sur le lieu dans le cadre du constat d'usage. Aussi le maître des poursuites a-t-il ordonné l'ouverture d'une enquête par les Officiers de police judiciaire (OPJ). Afin de lever le voile sur ce drame.

Dorcas Ogandaga Bihounda, une apprenante au parcours pourtant brillant s'est-elle véritablement donné la mort par pendaison ? Pourrait-il s'agir d'un crime maquillé en suicide ? Les conclusions des enquêtes de voisinage - qui vont inéluctablement s'étendre à l'établissement de l'infortunée -, sont très attendues par les



Photo: PN

Dorcas Ogandaga Bihounda de son vivant.

parents, amis, camarades et autres connaissances, tous plongés dans la stupeur et la consternation.

Location : un faux bailleur dans le collimateur de la justice

S.M
Libreville/Gabon

Karl L. O., Gabonais de 33 ans, domicilié à Lalala-à-Gauche, a dernièrement été arrêté pour escroquerie au préjudice d'un Nigérian. Déféré devant le parquet de Libreville, il a bénéficié d'une liberté provisoire et devra donc comparaître libre, lors d'une audience prévue pour se tenir sous peu au tribunal de première instance de Libreville. Les faits qui valent des déboires judiciaires à Karl L. O. commencent par la mise sous bail du local de son frère aîné en déplacement. Le Nigérian Sunday s'intéresse à l'affaire et, devant témoin, lui remet 210 mille francs. L'équivalent de la caution et de deux mois de loyer. Au moment d'intégrer le local, le Gabonais fait tourner le Nigérian

en bourrique. Ce dernier porte plainte au commissariat de police de Sogatol, qui convoque Karl L. O. à deux reprises. Sans succès. Le bailleur présumé échappe ensuite aux éléments de la Brigade anti-criminalité (BAC). Mais pas à la souricière de ceux de la Direction générale des recherches (DGR) qui le neutralisent à son domicile en présence de ses parents. Pour le tirer d'affaire, sa mère donne des gages de sorte que l'indélicat soit mis en confiance et relâché. Non sans se présenter comme une personne bien placée à la mairie de Libreville. Mais l'escroc présumé et cette dernière disparaissent sans donner des nouvelles. Jusqu'à ce que le parquet de Libreville instruisse le commissariat de police du Littoral de régler cette affaire. Le mis en cause est, une fois de plus, arrêté puis placé en garde



Photo: S.M

Le local à palabres.

à vue. Alors que le magistrat instructeur s'appretait à le placer sous mandat de dépôt, un parent de Karl L. O. plaide la clémence et rembourse les 210 mille francs dus. Histoire de le laisser au moins en liberté provisoire.